



CANADA

**C  
o  
m  
m  
u  
n  
i  
q  
u  
é**

No. 5

X

FOR IMMEDIATE RELEASE  
January 15, 1974

POUR DIFFUSION IMMEDIATE  
le 15 janvier 1974

RATIFICATION OF CANADA-USSR TRADE AGREEMENT

RATIFICATION DE L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE  
LE CANADA ET L'URSS

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Mitchell Sharp, today exchanged instruments of ratification of the Protocol to renew the Canada-USSR Trade Agreement with the Ambassador of the USSR, Mr. Y.N. Yakovlev. The Protocol which was signed in February 1972 in Moscow extends the trade agreement of 1956 by which both countries grant each other most-favoured-nation treatment. The agreement also provides for annual consultations between Canada and the USSR on matters relating to trade. The Protocol extending the trade agreement enters into force definitively on January 15, 1973.

In 1972, Canadian exports to the USSR were valued at \$282 million, an increase of more than 100% over the 1971 figure of \$128 million. Canada's major exports to the USSR, other than grains (which account for 90% of the total) include miscellaneous motor vehicles, cold rolled steel and rayon yarn. Canada imported \$15 million from the USSR in 1972, of which cotton products, radioactive elements and isotopes, and wooden household furniture constituted the major elements. Non-agricultural trade between the two countries is approximately in balance.

When exchanging instruments of ratification, Mr. Sharp said that he hoped that the agreement would lead to increased trade, particularly in Canadian high-technology goods.

\* \* \*

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, a échangé, aujourd'hui, avec l'ambassadeur d'URSS, M. Y.N. Yakovlev, les instruments de ratification du Protocole renouvelant l'accord commercial entre le Canada et l'URSS. Ce Protocole, qui fut signé au mois de février 1972 à Moscou prolonge l'accord commercial de 1956, par lequel les deux pays s'accordèrent, mutuellement, le traitement de "nation la plus favorisée". L'Accord prévoit également des consultations annuelles sur le commerce entre le Canada et l'URSS. Le Protocole, prolongeant l'accord commercial, entre en vigueur définitivement le 15 janvier 1974.

En 1972, les exportations canadiennes vers l'URSS s'évaluèrent à \$282 millions, une augmentation de plus de 100% par rapport à 1971, alors que celles-ci s'évaluaient à \$128 millions. Les exportations canadiennes vers l'URSS, autres que le blé (lesquelles comptent pour 90% du total) incluent divers véhicules moteurs, de l'acier laminé à froid ainsi que du fil de nylon. Le Canada a importé d'URSS, en 1972, pour \$15 millions, dont les éléments majeurs d'importation étaient des produits faits de coton, des éléments radioactifs et des isotopes ainsi que des meubles construits en bois. Les échanges non-agricoles entre les deux pays s'équilibrent presque.

Lors de l'échange des instruments de ratification, M. Sharp a déclaré qu'il espérait que l'accord mènerait à un accroissement du commerce, particulièrement en ce qui concerne les biens canadiens de haute technologie.

\* \* \*

COMMUNICATIONS SECTION